

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE

04 76 88 73 86

04 76 88 73 24

LDLégales38@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.91 € HT/mm colonne pour 2020.

AVIS DE MODIFICATION D'ORGANES

LES TROENES

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 1023 route de Lyon
38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN
RCS VIENNE 503 788 754Aux termes de l'AGO en date du 23 décembre 2022, il a été pris acte du décès de M. Gaston MAULIN le 11 février 2019, de la fin de son mandat de gérant à cette même date et décidé de ne pas le remplacer.
Mention sur la RCS de VIENNE.

346219000

SCI SEB ET THIER
Siège social : 1022 Lioudit Le Michoud
38110 DOLOMIEU
RCS Vienne : 444 168 546

Suivant décision collective extraordinaire du 31/07/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 114 Chemin du Charray-38110 DOLOMIEU et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention au RCS de Vienne.

346308700

Changements de gérance

endrix.
CABINET DENTAIRE
ROSENBAH ET
ASSOCIESSELARL au capital de 33.600 €
Siège : 36 COURS BRILLIER 38200 VIENNE
833736721 RCS de VIENNE

Par décision de l'AGM du 27/01/2023, il a été décidé de nommer Gérard M. MORENO PELLICER Andrés 24 rue général gouraud 69008 LYON. Mention au RCS de VIENNE

344524500

Divers

UNIQUE AVIS

Par acte ssp du 15 Décembre 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Vienne le 17 Janvier 2023, dossier 2023 00002179, référence 3804P05 2023 A 00063, Maître Christophe ROUMEZI, dont l'étude est 91-93 Rue de la Libération CS 91014 - 38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX, es-qualité de liquidateur judiciaire de la société MOYNE PICARD, SAS dont le siège est ZI les Vallons, Rue Bistanclaue, Lioudit la Pelisse et le Marais - 38110 CESSIEU (381.057.710 RCS VIENNE), a cédé à la société ATRELOG, SAS dont le siège est 456 Avenue Jean Jaurès - 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN (910.902.444 RCS CHAMBERY), les éléments incorporels (le nom commercial, la clientèle à travers le fichier client, l'usage des adresses mails et du numéro de téléphone fixe) dépendant de son fonds de commerce sis ZI les Vallons, Rue Bistanclaue, Lioudit la Pelisse et le Marais - 38110 CESSIEU, moyennant un prix de 8.000 €, et avec entrée en jouissance à compter rétroactivement du 17 Mai 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître Christophe ROUMEZI, liquidateur Judiciaire, dont l'étude est 91-93 Rue de la Libération CS 91014 - 38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

346233800

Transferts de siège social

Maître MATHIEU Carine
Notaire
1 rue des Sayes
38081 L'ISLE D'ABEAUSociété civile dénommée SC NOSTRA
Capital : 2000,00 Euros
Siège social : TASSIN-LA-DEMI-LUNE - 69160
8 rue de Boyer
SIREN : R.C.S. LYON numéro 844 288 183

Avis de changement de siège social

Par assemblée générale extraordinaire en date du 28 janvier 2022, le siège social a été transféré à ROCHETOIRIN (38110) 97 rue des Noisetiers à compter du 29 janvier 2022 0 heure. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour Avis, Le Notaire

346321800

AVIS

Avis administratifs

MAIRIE DE
SAINT-SAVIN

AVIS

Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes. Création du périmètre délimité des abords du château de Demptézieu à SAINT-SAVIN (38)

Après accord du conseil municipal de Saint-Savin en date du 27/09/2021, l'arrêté préfectoral du 21/02/2022 a créé le périmètre délimité des abords (PDA) du château de Demptézieu à Saint-Savin, inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 15/09/1954.

Le dossier est consultable en mairie de Saint-Savin et à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Isère. Conformément à l'article R.621-95 du code du patrimoine, l'arrêté est affiché pendant 1 mois en mairie de Saint-Savin. Le PDA constitue une servitude d'utilité publique opposable aux autorisations d'urbanisme dès l'exécution des mesures de publicité requises (premier jour d'affichage en mairie, présente parution dans la presse).
Le nouveau périmètre de protection du monument historique sera annexé au document d'urbanisme de Saint-Savin.

346318900

Enquêtes publiques

Préfecture de l'Isère
Direction des Relations avec les Collectivités
Bureau du droit des sols et de
l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire sollicité par la SAS La Claix du soleil dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Romans

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Saint-Romans, du lundi 27 février 2023 (début de l'enquête à 09h00) au mercredi 29 mars 2023 (clôture de l'enquête à 11h00), y compris sous forme électronique, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.
Ce projet, dont l'emprise totale est de 3,7 ha, est porté par la SAS La Claix du soleil. Placé sur la partie Ouest de la commune de Saint-Romans, le site d'installation correspond à une carrière partiellement remblayée dès les années 2000. La puissance totale de la centrale sera d'approximativement 1,84 MWc, et se composera de 4380 panneaux.
A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec

ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

L'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire est le préfet.

Est désigné, en qualité de commissaire-enquêteur, M. Pierre Bacuvier, ingénieur retraité.
Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact et de son résumé non-technique, de l'information relative à l'absence d'avis émis par l'autorité environnementale et de l'avis de la commune de Saint-Romans ainsi que d'un registre seront déposés en mairie de Saint-Romans pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr) et sur le site internet mis en service par la SAS La Claix du soleil (http://ener.coop/saint_romans_dossier) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Romans, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-RomansA l'attention de M. Pierre Bacuvier, commissaire-enquêteur
292, Grande rue38160 Saint-Romansou par courriel à l'adresse électronique suivante :
enquete-publique-cpvstromans@isere.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Romans les jours suivants :

- lundi 02 mars 2023, de 09h00 à 12h00 ;

- jeudi 09 mars 2023, de 09h00 à 12h00 ;

- jeudi 23 mars 2023, de 09h00 à 12h00.

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Saint-Romans sont :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h00 à 12h00.

Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la personne suivante, qui intervient pour le compte du maître d'ouvrage : M. Martin Forcet (m.forcet@egrega.fr / 04 72 78 21 63).

La SAS La Claix du soleil est située à l'adresse suivante :

SAS La Claix du soleil

5, Esplanade Andry Farcy

la Coop

38000 Grenoble

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (préfecture de l'Isère, DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté à la demande sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Saint-Romans pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture précisés ci-dessus.

Le commissaire-enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairies de Saint-Romans ainsi qu'en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

342523600

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation
juridiqueENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA
DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DEMANDE PAR LA SOCIETE VALECOPOUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE
COURTENAY ET A LA DECLARATION DE PROJET
EMPORANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COURTENAYIl sera procédé sur le territoire de la commune de Courtenay du lundi 27 février 2023 (ouverture de l'enquête à 09h00) au vendredi 31 mars 2023 (clôture de l'enquête à 14h00) inclus, pendant 32 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courtenay, lieu-dit La Roche, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Courtenay.
Cette opération assurée par la société VALECO a pour principal objectif d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courtenay, sur le site d'une ancienne carrière.
A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

Est désigné par le tribunal administratif de Grenoble, en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Denis CUVILLIER, ingénieur des travaux publics.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées d'une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, par lequel cette dernière a décidé de ne pas soumettre le dossier à évaluation environnementale, ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Courtenay pendant toute

la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr) à compter de la date d'ouverture d'enquête, ainsi que sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4449>Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Courtenay, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de CourtenayA l'attention de M. Denis CUVILLIER, commissaire enquêteur
103 place de l'Eglise

38510 Courtenay

Un registre dématérialisé sera mis à disposition du public. Le public pourra adresser ses observations par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/4449>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Courtenay les jours suivants :

- le samedi 4 mars de 09h00 à 12h00 ;

- le mercredi 8 mars de 14h00 à 17h00 ;

- le samedi 18 mars de 09h00 à 12h00 ;

- le mercredi 22 mars de 14h00 à 17h00.

Une réunion publique aura lieu le mercredi 1er mars à 18h30 en mairie de Courtenay.

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Courtenay au public sont :

- Lundi de 09h00 à 12h00 ;

- Mardi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 ;

- Vendredi de 09h00 à 14h00.

L'autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme Marie-Bérénice LACORE, responsable projet, joignable au 06 79 69 54 56 et à l'adresse électronique suivante :

marieberenicelacore@groupevaleco.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités / Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de la commune de Courtenay, et d'un avis tacite de l'autorité environnementale, ainsi que son résumé non technique.

L'information concernant l'avis de l'Autorité Environnementale est consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr). Par ailleurs, l'autorité environnementale a décidé que le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) dans le cadre d'une déclaration de projet pour l'installation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Roche » de la commune de Courtenay, objet de la demande n°2022-ARAKKUPP-2615, n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Courtenay.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Courtenay, au siège de la société VALECO, 188 rue Maurice Béjar, CS 57392, 34080 MONTEPELLIER, ainsi qu'en préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités / Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture (www.isere.gouv.fr).

342329500

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES LES VALS
DU DAUPHINÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI Ouest) des Vals du Dauphiné

Il sera procédé, du mardi 28 février 2023 9h00 au vendredi 31 mars 2023 12h00, à une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI Ouest) des Vals du Dauphiné.

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin.

Le PLUI Ouest a été approuvé en décembre 2019, il concerne les 18 communes suivantes : La Tour du Pin, Saint-Clair de La Tour, Saint-Didier de la Tour, Dolomieu, La Chapelle de la Tour, Faverges de la Tour, Le Passage, Rochetoirin, Cessieu, Saint-Jean de Soudain, Saint-Victor de Cessieu, Montagnieu, Sainte-Blandine, Torchefelon, Biol, Belmont, Montrevel et Doissin.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête au Siège des Vals du Dauphiné, 22, rue de l'Hôtel de Ville 38110 LA TOUR DU PIN

(Ouverture au public les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h30)

Outre le registre, le public pourra adresser ses observations à Madame Le Commissaire enquêteur

- Par correspondance écrite, A l'attention de Madame le Commissaire enquêteur avec pour objet « Enquête publique modification n°1 PLUI Ouest » à l'adresse suivante : Communauté de communes Les Vals du Dauphiné 22 rue de l'Hôtel de Ville - BP90077 38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@valsduauphine.fr en mentionnant obligatoirement dans l'objet : EQP - PLUI OUEST

Les pièces du dossier d'enquête (hors observations) seront également consultables sur le site internet des Vals du Dauphiné à l'adresse suivante : <https://www.valsduauphine.fr/>

Madame BACUVIER Marie-France, est désignée Commissaire enquêteur par une décision n° E22000004/38 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble en date du 26 janvier 2022. Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 02 mars 2023 de 09h00 à 12h00 au Siège des VALS DU DAUPHINÉ à LA TOUR DU PIN ;

- Mardi 07 mars 2023 de 14h00 à 17h00 au Siège des VALS DU DAUPHINÉ à LA TOUR DU PIN ;

- Vendredi 24 mars 2023 de 09h00 à 12h00 au Siège des VALS DU DAUPHINÉ à LA TOUR DU PIN ;

- Lundi 27 mars 2023 de 09h00 à 12h00 au Siège des VALS DU DAUPHINÉ à LA TOUR DU PIN ;

- Vendredi 31 mars de 9h00 à 12h00 au Siège des VALS DU DAUPHINÉ à LA TOUR DU PIN ;

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire des Vals du Dauphiné se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI Ouest) éventuellement modifiée pour tenir compte des avis (Personnes publiques associées et communes) joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de Madame le Commissaire enquêteur.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, Service Urbanisme, 22 rue de l'Hôtel de Ville - CS90077 - 38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

- (n° de téléphone 04 74 97 05 79). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public au service urbanisme et sur le site internet de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'enquête publique se déroulera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

341654200



marchés publics

>> CONTACT : Novia TRUCHOT
06 07 01 96 35
novia.truchot@ledauphiné.com

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence
des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

